



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 183-20 C

Objet : *RD - Approbation des tarifs des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1er janvier 2021*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 66

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Gaetan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

• conseillers excusés : 8

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 183-20 C

objet **RD - Approbation des tarifs des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1er janvier 2021**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que la société publique locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc a été créée le 1^{er} juillet 2019. Celle-ci exploite notamment les services de la Vélostation intégrée dans le pôle d'échanges multimodal depuis le lundi 4 mars 2019.

Les tarifs de ces services sont établis annuellement par la Communauté d'agglomération. La dernière modification tarifaire a été réalisée en 2018.

Il est donc proposé de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs suivants :

Vélos à assistance électrique (VAE)

En raison de la crise sanitaire et pour permettre aux usagers d'utiliser plus facilement le vélo, Grand Chambéry a notamment fait l'acquisition de 110 VAE.

Jusqu'en 2019, les 40 VAE proposés de la Vélostation étaient proposés pour des durées de locations courtes (15 jours en été et un mois en hiver) afin de permettre au plus grand nombre d'usagers de tester ce type de vélo.

Avec l'augmentation du parc à 173 VAE et au vu de l'augmentation de la pratique cyclable sur le territoire de Grand Chambéry, il est proposé de créer de nouveaux tarifs de location, tout en restant dans une logique de location de moyenne durée permettant ensuite à l'utilisateur de passer soit à l'achat soit à la location avec option d'achat, chez un vélociste privé. La location serait ainsi limitée à 3 mois de location. Au-delà de cette durée et suivant la disponibilité, les services de la Vélostation pourraient renouveler la location auprès de l'utilisateur.

Il est également proposé la création d'un tarif réduit pour les abonnés TER, les abonnés annuels Synchro Bus et Citiz, les usagers ayant un quotient familial inférieur ou égal à 690 et dans le cadre des plans de mobilité employeurs.

Vélos à assistance électrique (VAE) de type cargo

Afin d'accompagner et soutenir l'émergence de cette nouvelle pratique de mobilité, par la création d'un parc de 4 vélos à assistance électrique de type cargo, en 2021, il est proposé l'instauration d'un tarif spécifique et d'une caution adaptée.

Pack VAE

Il est proposé de créer pour les employeurs en convention PDM (plan de mobilité) ou ODM (offre découverte mobilité) avec Grand Chambéry, un « pack VAE », soit :

- la location et la livraison de 5 à 10 VAE, en fonction de la taille de l'établissement,
- la mise à disposition pour une durée de 3 à 4 mois de racks à vélos mobiles,
- la réalisation de séances d'animations type vélo-école,

dans la limite de 2 nouvelles entreprises par mois.

La mise à disposition de ce pack, serait accompagnée d'un tarif réduit non renouvelable pour la première période de 3 mois. Au-delà des 3 mois, le pack pourra être renouvelé, en fonction des stocks disponibles, à plein tarif.

Ce tarif pourra être appliqué :

- à l'employeur souhaitant gérer lui-même la mise à disposition des VAE auprès de ses employés,
- à l'employeur qui payerait la location pour 3 mois et qui laisserait la Vélostation gérer les mises à disposition au bénéfice de ses employés qui viendraient directement à la Vélostation,
- aux salariés qui viendraient individuellement à la Vélostation en possession d'un formulaire de leur employeur. Ceux-ci bénéficieront sur cette location de la prise en charge employeur à 50 % prévue au cadre réglementaire.

Nouvelle gamme tarifaire

Il est proposé la création d'un carnet de 11 journées de locations Carte OÙRA! au tarif de 10 journées pour les vélos classiques et les VAE, afin de fluidifier les locations de courtes durées récurrentes, de même qu'un tarif évènementiel destiné à soutenir les essais et la participation notamment lors du challenge mobilité ou du défi des écoliers.

Les autres tarifs non modifiés par la présente délibération sont reconduits en l'état.

Les tarifs « Covid » mis en place dès 2020 sont eux-aussi reconduits et appliqués en fonction des préconisations sanitaires fixées par l'Etat.

Il est également souligné la volonté de Grand Chambéry et de Grand Lac de faire converger progressivement les tarifs appliqués dans les Vélostations présentes sur les 2 territoires, de même que la période d'approbation des nouveaux tarifs.

La grille tarifaire annexée reprend l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est rappelé que les recettes sont contractuellement conservées par la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc. L'impact sur les recettes des tarifs « Covid » est estimé, à ce jour, à un manque à gagner de 15 000 €, et l'impact de l'application des nouveaux tarifs VAE a fait l'objet d'une projection estimative de 65 000 € en 2021. Ces recettes supplémentaires permettraient notamment de faire face aux frais supplémentaires liés à la gestion et à l'entretien du parc VAE étendu. Ces estimations donneront lieu à consolidation dans le cadre d'un avenant qui devra être établi avec la SPL au premier semestre 2020.

Enfin, il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition provisoire d'arceaux à vélos mobiles, annexée à la présente, qui sera accessible dans le cadre des PDM et des ODM.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu l'ordonnance n° 2020-931 du 1^{er} avril 2020,

Vu les décrets prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération n° 122-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019 approuvant les tarifs, applicables à compter du 1^{er} juillet 2019, du service Vélobulle et des prestations complémentaires proposées par la Vélostation,

Vu la délibération n° 157-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 relatives aux mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprises et d'administrations,

Vu la délibération n° 198-19 C, du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant les tarifs des services de la Vélostation applicables à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n° 027-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 relative aux modalités de mise en œuvre de l'action "vélo à assistance électrique" dans le cadre du programme CEE "PRO-INNO-25 - PEnD-Aura+",

Vu la délibération n° 055-20 C du Conseil communautaire du 14 mai 2020 relatifs aux tarifs de location de vélos, applicables à la Vélostation, pour toute offre souscrite avant le 1^{er} juillet 2020,

Vu la décision n° 2020-086 D relative au plan de reprise des services de mobilité et de valorisation du report modal dans la perspective de la sortie progressive de la crise liée à la propagation de la Covid-19,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la grille tarifaire des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021,

Article 2 : approuve la convention de mise à disposition provisoire d'arceaux à vélos mobiles proposée dans le cadre des PDM et des ODM.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 183-20 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des tarifs des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1er janvier 2021

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) : convention mise à disposition arceaux mobiles, Grille tarifaire spl service vélostion 2021

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24625H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24625H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au